



DI GRIM

DOSSIER D'INFORMATION COMMUNALE SUR
LES RISQUES MAJEURS

LES BONS RÉFLEXES FACE AUX DANGERS



GUIDE À CONSERVER

Ville de
Vacjourns

LE RISQUE TEMPÊTE LE RISQUE INONDATION LE RISQUE MOUVE-
MENT DE TERRAIN LE RISQUE INDUSTRIEL

Informez-vous

LE RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Protégez-vous

Guide édité en juin 2023

Directeur de la publication : Dominique BAILLY - Directrice de la communication : Nada CHKIF
Conception et réalisation : Service communication - Rédaction : Mairie de Vaujours

ÉDITO DU MAIRE



Au regard des aléas de la vie, il est primordial de se prémunir au niveau communal des éventuels risques naturels et technologiques identifiés.

Sur notre territoire, le recensement des risques, fait apparaître des phénomènes d'inondation par ruissellement pluvial, de mouvement de terrain, de tempête et d'éventuel accident de transport routier, des matières dangereuses.

Au regard du caractère aléatoire et imprévisible de ces évènements, il est de mon devoir de vous informer de manière préventive sur ceux-ci. De ce fait, vous trouverez dans ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), les consignes de sécurité à respecter en cas d'alerte ainsi que des données pratiques (numéros d'urgence, constitution d'un kit d'urgence...).

Par ailleurs, les services de la ville s'organisent au quotidien au travers des actions de prévention et des exercices pratiques virtuels à destination des Valjoviens de tous âges et de ses agents. Dans ce cadre, nos actions s'articulent autour du Plan Communal de Sauvegarde. Outil conçu et adapté à notre territoire. Il vise à prévoir, organiser et structurer la démarche communale en cas de crise.

J'espère que ce guide vous sera utile dans l'anticipation et la mise en œuvre des gestes nécessaires, en cas de besoin. Je vous invite donc à le lire attentivement et le conserver.

Dominique BAILLY
Maire de Vaujours
Vice Président de Grand Paris- Grand EST

Bien à vous
Dominique Bailly

LES RISQUES MAJEURS

QU'EST CE QUE LE RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent menacer la vie ou les biens d'un grand nombre de personnes, et qui peuvent occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son importante gravité.

ALÉAS

Possibilité de survenance d'un phénomène ou événement dangereux, d'origine naturelle ou technologique, susceptible d'entraîner des conséquences importantes sur les enjeux.



ENJEUX

Représentent les personnes, les biens matériels et économiques, ainsi que l'environnement susceptibles d'être affectés.



RISQUES

Confrontation, en un même lieu géographique, d'un aléa avec des enjeux.

EN CAS DE RISQUE MAJEUR, QUI FAIT QUOI ?

1 Les services de secours interviennent pour protéger et sauver les populations en danger. Le Maire est le directeur des opérations de secours.

2 Si l'événement est très important ou si plusieurs communes sont concernées, c'est le préfet qui devient le directeur des opérations de secours. Il active alors le plan ORSEC (l'organisation de la réponse de sécurité civile).

3 Le Plan communal de Sauvegarde (PCS) est activé pour alerter et accompagner les populations. Les équipes et les moyens municipaux sont mobilisés.

4 Les équipes de la ville de Vaujourn mettent en place des déviations et accompagnent la population.

5 À l'école, les enseignants mettent en sécurité les enfants conformément à leur Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).

6 La radio locale diffuse des consignes individuelles de sécurité. En cas de danger imminent une alerte est effectuée vers la population.



CONSTITUER UN KIT D'URGENCE



AU CAS OÙ ...

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, à minima, à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis dans l'immédiat.

CONSTITUER UN KIT D'URGENCE

Dans un sac facilement accessible, prévoir :

Votre guide pratique des risques majeurs



Un sifflet, une torche, un tissu ou panneau « SOS » de couleur vive, des gilets fluorescents, une radio à pile.



De l'eau, des aliments énergétiques, couteau multi-fonctions, des aliments spécifiques si nécessaire (aliments bébé, régimes particuliers, etc.).



Pansements, paracétamol, désinfectant, anti-diarrhéique, produit hydro-alcoolique pour les mains.



Photocopie des papiers personnels types carte d'identité, passeport, double des clés de la voiture et de la maison, de l'argent liquide.



Quelques jeux, livres pour enfants.



CONDUITE À TENIR DEVANT TOUS TYPES DE RISQUES



EN CAS DE RISQUE, COMMENT SUIS-JE ALERTÉ (E) ?

Signaux d'alerte et conduites à tenir.

Tout comme le Ministre de l'intérieur et le Préfet du département, le Maire, au titre de son pouvoir de police, alerte et informe ses concitoyens d'une menace ou d'un événement majeur mettant en jeu leur sécurité.

NUMEROS D'URGENCE

112 Appel d'urgence européen
18 Pompiers
17 Police nationale
15 SAMU

COMMENT M'INFORMER DE LA SITUATION ?

Sources principales d'informations :

Radio France Bleu IDF : 107.1 Mhz
TV France 3 IDF
Mairie de Vaujours : 01 48 61 96 75
www.vaujours.fr
Police Municipale : 01 48 61 00 43
Préfecture: 01 41 60 60 60
www.seine-saint-denis.gouv.fr

QUELLES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DOIS-JE RESPECTER ?

Ce qu'il faut faire...

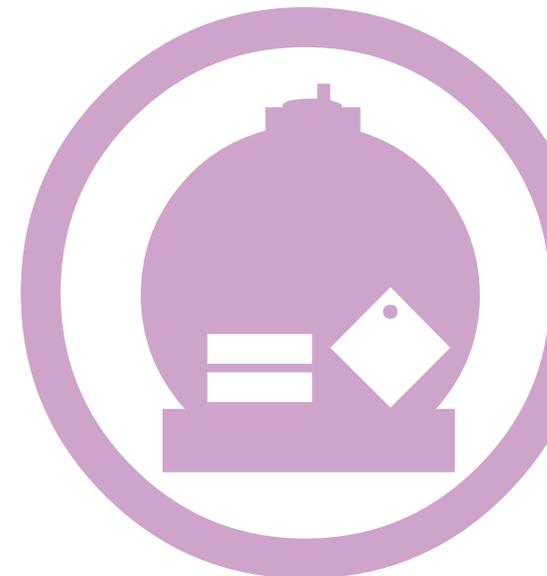
- ✓ Se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur et fermer l'ensemble des issues.
- ✓ S'informer de l'évolution de la situation.
- ✓ Respecter les consignes des autorités pour votre sécurité.

Ce qu'il ne faut pas faire...

- ✗ Éviter de vous déplacer. Ne pas aller chercher vos enfants à l'école. Les enseignants et les éducateurs sont là pour assurer leur sécurité.
- ✗ Ne pas téléphoner, garder libres les lignes pour les secours.
- ✗ Ne pas fumer, éviter de faire des flammes et des étincelles.

Consignes de sécurité applicables
à tous types de risques majeurs.

LE RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES



QU'EST-CE QUE LE RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES ?

Les risques liés au Transport de Marchandises Dangereuses (TMD) se distinguent par leur activité mobile et multiple.

Une matière est classée dangereuse lorsqu'elle est susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement, en fonction de ses propriétés physiques et/ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle peut engendrer. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, radioactive ou corrosive.

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses.

COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ? LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS.

Un accident de TMD peut avoir des répercussions importantes sur les écosystèmes.

On peut assister à une destruction partielle ou totale de la faune et de la flore. Les conséquences d'un accident peuvent également avoir un impact sanitaire (pollution des nappes phréatiques par exemple) et, par voie de conséquences, un effet sur l'homme. On parlera d'un « effet différé ».

CONSIGNES SPÉCIFIQUES AUX ACCIDENTS DE TMD

Ce qu'il faut faire...

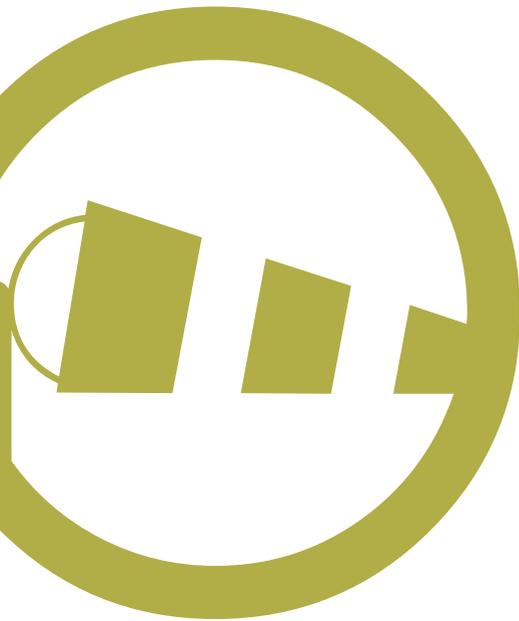
- ✓ S'éloigner de la zone d'accident.
- ✓ Alerter les secours.
- ✓ Rester confinés.

Ce qu'il ne faut pas faire...

- ✗ Ne pas s'exposer aux produits chimiques.

En + des consignes de sécurité (page 6)

LE RISQUE TEMPÊTE



QU'EST-CE QU'UNE TEMPÊTE ?

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau). De cette confrontation naissent notamment des vents pouvant être très violents. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h.

COMMENT SE MANIFESTE-T-ELLE ? LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS.

Ce risque est souvent accompagné de fortes précipitations, voir d'inondations localisées pouvant endommager les bâtis, les réseaux de transports, provoquer la chute d'arbres, de lignes électriques, etc.

CONSIGNES SPÉCIFIQUES EN CAS DE TEMPÊTE ET DE VENT VIOLENT

Ce qu'il faut faire...

✓ Ranger ou fixer les objets sensibles au vent.

Ce qu'il ne faut pas faire...

✗ Ne pas s'approcher des arbres.

✗ Ne pas s'approcher des lignes à terre.

En + des consignes de sécurité. (page 6)



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle (agent d'érosion, pesanteur, séismes, etc.) ou anthropique (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.).

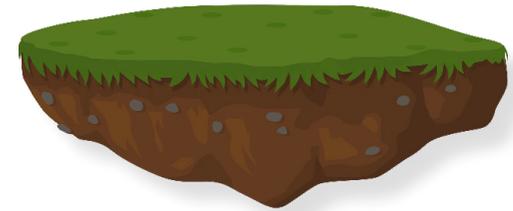
La commune de Vaujours est concernée par les risques de mouvements de terrain :

- par retrait gonflement des argiles.
- par carrières souterraines.
- par dissolution du gypse.

LES CONSÉQUENCES SUR LES BIENS ET LES PERSONNES.

Les grands mouvements de terrain étant souvent peu rapides, les victimes sont, fort heureusement, peu nombreuses. En revanche, ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

Les mouvements de terrain peuvent également entraîner un remodelage des paysages. Celui-ci peut se traduire par la destruction de zones boisées, la déstabilisation de versants ou la réorganisation de cours d'eau.



CONSIGNES SPÉCIFIQUES AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN

Ce qu'il faut faire...

- ✓ Couper l'électricité et le gaz (Si possible).
- ✓ Évacuer le bâtiment et s'éloigner.

Ce qu'il ne faut pas faire...

- ✗ Ne pas s'approcher des bâtiments endommagés.

En + des consignes de sécurité (page 6)





GUIDE À CONSERVER

Ville de
Vaujourns